

L'ECHO

Trémouille Saint-Loup

Bulletin Municipal - Spécial Finances

Le Mot du Maire

Chères Trémouillaises, Chers Trémouillais,

Tenant compte de nos engagements et de nos idées, nous avons décidé de faire paraître un bulletin « Spécial Finances » à votre intention afin de vous tenir informés de la situation financière de la commune et pour également une transparence de nos finances.

Nos difficultés sont, sur ce point, toujours présentes. Cependant, nous pouvons annoncer une légère baisse de l'endettement communal. Celui-ci est à ce jour de 946,41 € / habitant (1 040,34 € l'an dernier).

Nous allons poursuivre dans cette voie, vous pouvez en être convaincus.

Le compte administratif 2015 vient d'être clôturé, approuvé et le budget prévisionnel vient d'être voté. Il vous sont détaillés dans ce spécial Finances.

Il nous est apparu utile de préciser les incertitudes qui pèsent sur nos communes et qui tiennent en trois points :

- Regroupement des régions : la nôtre devenant « Auvergne-Rhône-Alpes » qui pourrait changer de nom dans les mois à venir.
- Regroupement des communautés de communes selon le schéma départemental de coopération intercommunale défini par le Préfet. A compter du 1^{er} Janvier 2017, les communautés de communes de Sancy Artense et Rochefort-Montagne fusionneront.
- Baisse des dotations annoncée et dont nous ne connaissons pas à l'heure actuelle quel en sera l'impact.

Vous pouvez compter sur notre détermination à freiner l'endettement communal, comme nous en avons le projet depuis le début de notre mandature.

Bruno EYZAT



Le Bourg 2015

SPECIAL FINANCES

Directeur de publication : Bruno EYZAT
Rédaction : Les membres de la commission information
et communication
Mise en page : Mairie Trémouille Saint-Loup
Impression : Mairie Trémouille Saint-Loup
Tirage : 100 exemplaires
Dépôt légal : Mai 2016
Mairie Trémouille Saint-Loup

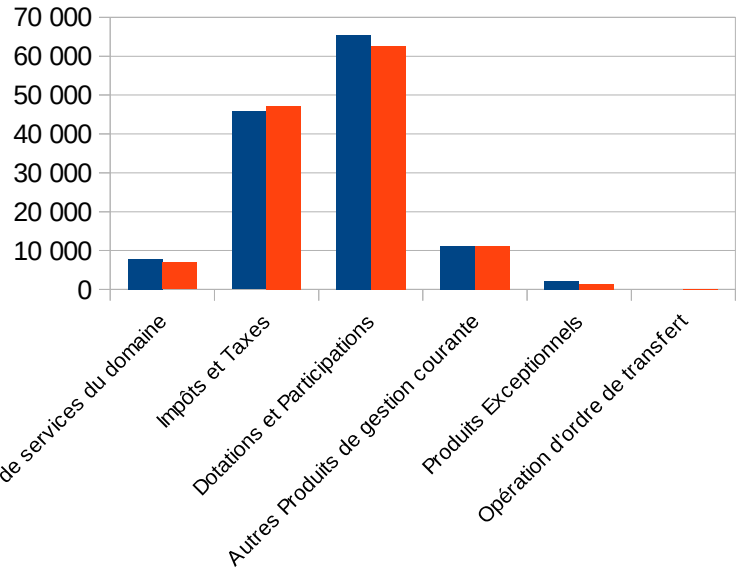
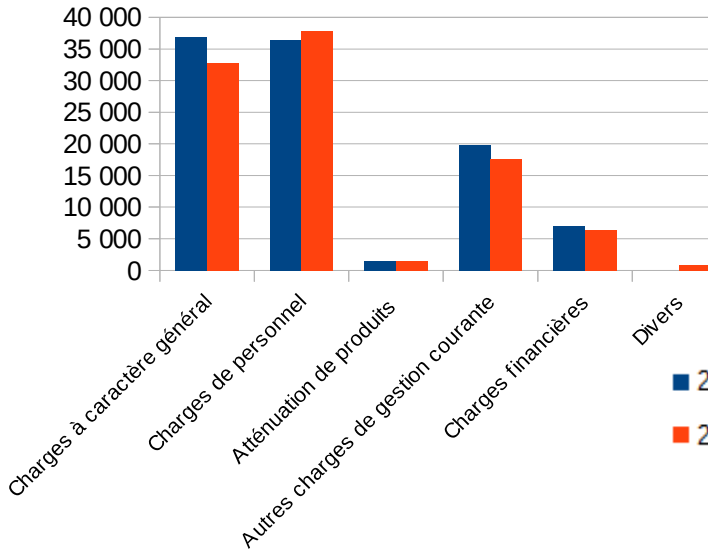
Ne pas jeter sur la voie publique

Le Compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par « l'ordonnateur » de la collectivité c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté au plus tard par l'Assemblée le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

Dépenses

Section de Fonctionnement

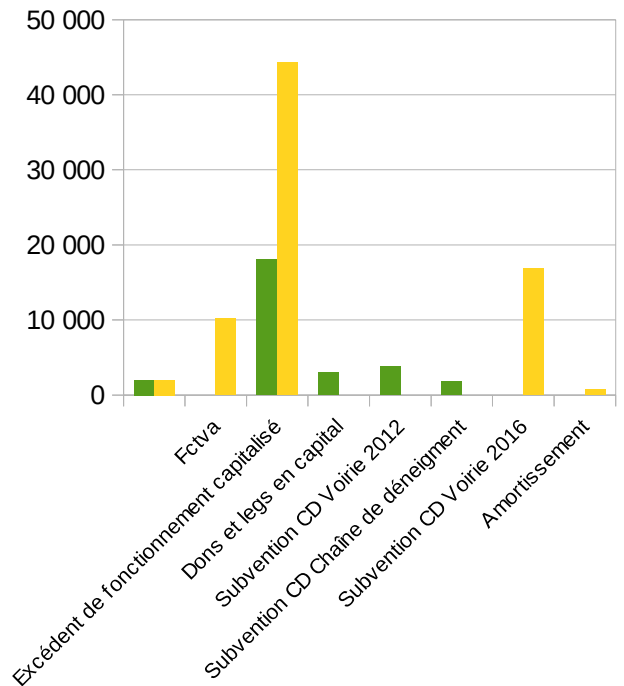
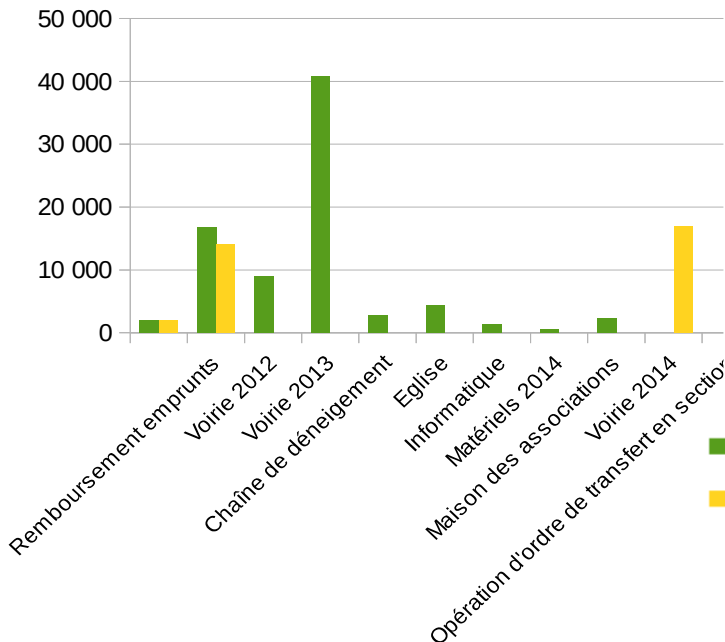
Recettes



Section d' Investissement

Dépenses

Recettes



Résultat global de l'exercice 2015

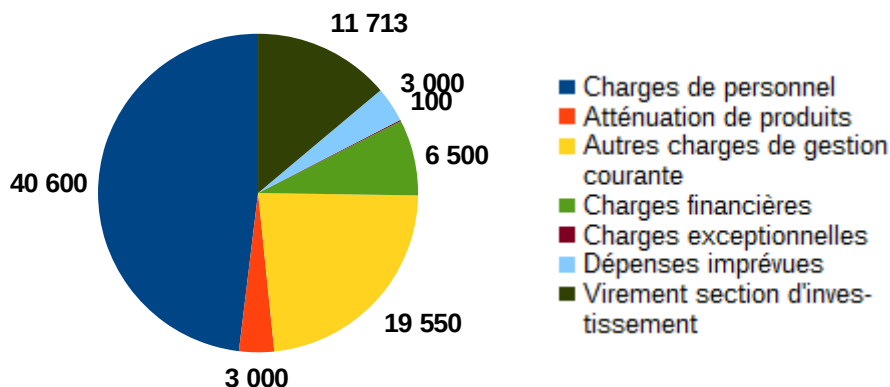
EXCEDENTAIRE
65 550,60 €

BUDGET 2016

Le Budget

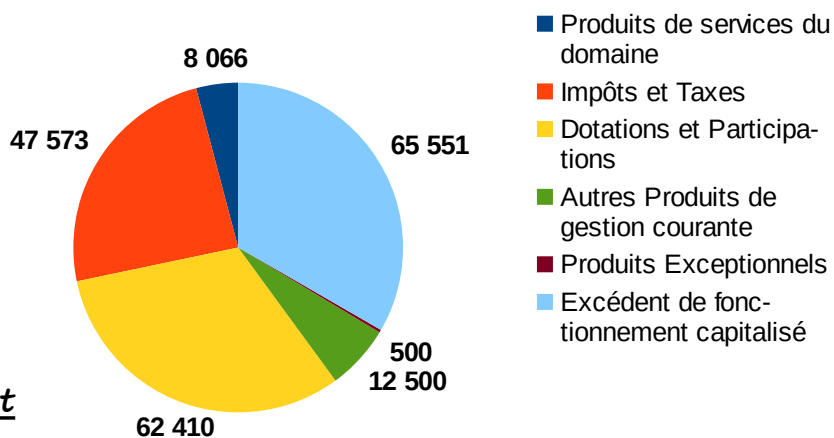
Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année donnée. C'est un acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Dépenses Section de Fonctionnement

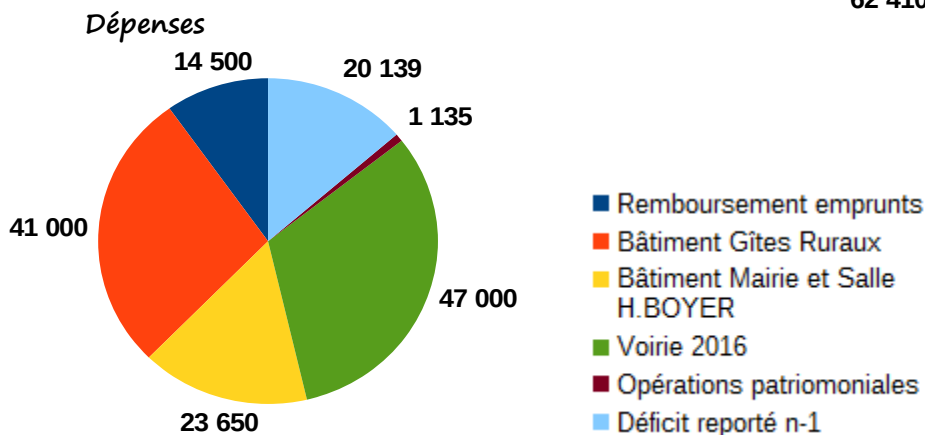


La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 196 600,00 €

Recettes

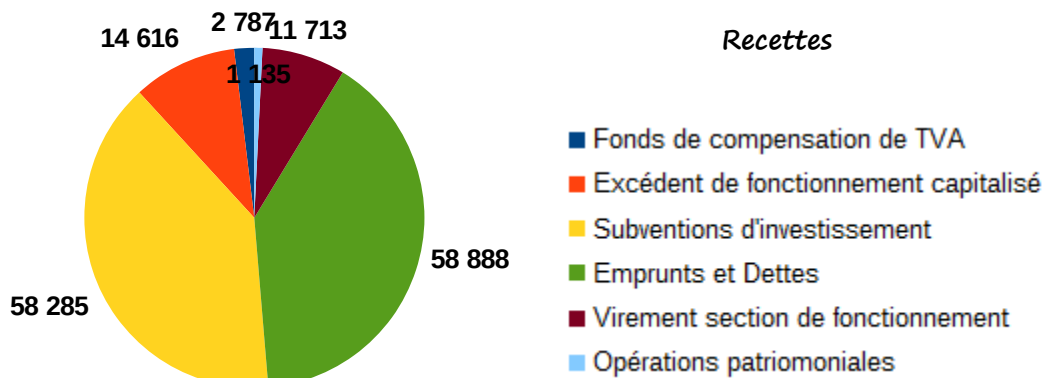


Dépenses Section d'Investissement



La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 147 424,00 €.

Recettes



L'Ambroisie

INFOS DIVERSES



L'ambrosie fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ». Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

Son pollen provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques : 6 à 12 % de la population est sensible à l'ambrosie. Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent.

Les allergies provoquées par le pollen d'ambrosie étant directement proportionnelles, en fréquence et en gravité, à la concentration des grains de pollen dans l'air, la région Rhône-Alpes fait l'objet d'une surveillance constante dont les résultats sont mis à la disposition du public.

Pour éviter les allergies, évitons la propagation ! Le propriétaire, locataire ou gestionnaire doit s'occuper de son terrain en « bon père de famille » en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambrosie.

Comment reconnaître la plante d'ambrosie ?

Le différent stade de développement de l'ambrosie :

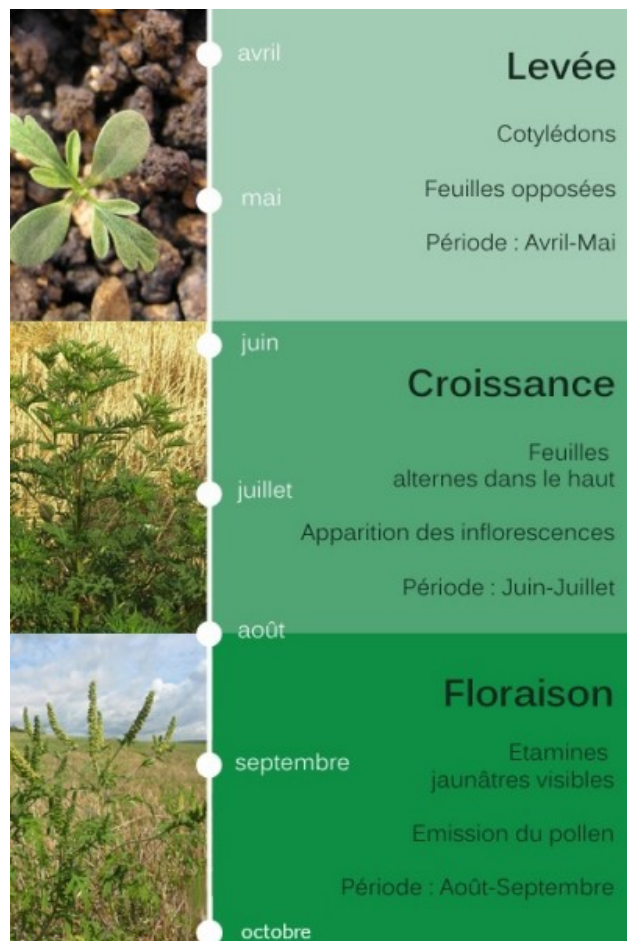
La plante présente un port aérien et peu dense. Sa hauteur de croissance dépend de la nature du sol et de son environnement. La hauteur d'une plante en fleurs peut varier de 10 à 180 cm.

Les feuilles : Grandes, minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face, ce qui distingue la plante de l'armoise. Pas d'odeur quand on froisse la feuille entre les doigts.

La tige : La tige est généralement rougeâtre et poilue, solide et fortement ramifiée d'une hauteur de 70 cm en moyenne.

Les fleurs : Petites et verdâtres, elles sont disposées à l'extrémité des tiges. Les fleurs mâles et femelles d'une même plante sont séparées.

- . les fleurs mâles sont groupées en longs épis bien visibles,
- . les fleurs femelles sont très discrètes, insérées à l'aisselle des feuilles à la base des épis, isolées.



En cas de découverte de cette plante, vous pouvez informer les trois référents désignés ci-dessous :

Mr Bruno EYZAT, Maire,

Mme Marie MONTEIL, Adjointe au Maire et Mr Claude LAMART, Adjoint au Maire

Mairie TREMOUILLE SAINT-LOUP

Tél : 04.73.22.21.31

Fax : 04.73.22.23.58

Email : tremouillesloup@wanadoo.fr

Site internet : www.tremouille-saint-loup.fr

Horaires ouverture Mairie

Lundi, Mardi et Mercredi

8 h 00 - 12 h 00

Judi 13 h 15 - 17 h 45

Permanence du Maire

Mr le maire reçoit sur rendez-vous